



**SAINT-LIN-LAURENTIDES**

*Une ville... à la campagne*

**COMMUNIQUÉ**

**UTILISATION ET PRÉSERVATION DE L'EAU POTABLE :  
LA VILLE ADOPTE DE NOUVELLES MESURES**

**Saint-Lin-Laurentides, le 18 mai 2022.** - En raison de la situation actuelle et des défis importants d'approvisionnement en eau potable auxquels la Ville de Saint-Lin-Laurentides est confrontée depuis les dernières années, le conseil municipal a adopté, au cours de la séance extraordinaire du 20 avril et de la séance régulière du 9 mai, une série de mesures visant à assurer la pérennité de cette précieuse ressource.

Parmi ces mesures, on retrouve une interdiction totale d'arrosage en tous genres (pelouse, végétation, lavage de véhicules, lavage d'entrées et de trottoirs, lavage d'immeubles) à l'aide d'un système d'arrosage automatique ou mécanique (boyau) pour toutes les propriétés qui sont raccordées au réseau d'aqueduc municipal. Cette interdiction a été adoptée par résolution du conseil le 9 mai dernier (disponible sur le site WEB de la Ville dans l'onglet « SERVICES > EAU ET ÉGOUTS > RÉSEAU D'AQUEDUC / ARROSAGE ») et est en vigueur pour une période indéterminée. L'arrosage manuel de la végétation à l'aide d'un contenant est cependant permis. Enfin, la Ville rappelle que le remplissage de piscines avec l'eau du réseau d'aqueduc est toujours interdit depuis 1996 (règlement 580-96).

Par ailleurs, les pénalités imposées aux contrevenants ont été fortement majorées et entrent en vigueur aujourd'hui même, avec le règlement 714-2022 adopté lors de la séance du 9 mai dernier. Parmi ces pénalités, mentionnons :

- **Arrosage prohibé** : 375 \$ pour une première infraction; 750 \$ pour une deuxième infraction; 1500 \$ pour toute infraction subséquente;
- **Remplissage prohibé de piscine** : 1500 \$ pour une première infraction; 3000 \$ pour une deuxième infraction; 6000 \$ pour toute infraction subséquente.

Au sujet de ces nouvelles mesures, le maire de Saint-Lin-Laurentides, Monsieur Mathieu Maisonneuve, rappelle leur nécessité : « *La préservation de la ressource et la consommation responsable font partie intégrante de l'équation pour régler la situation. Nous devons imposer des restrictions exceptionnelles dès cette année, pour le bien collectif.* » Monsieur Maisonneuve termine en mentionnant : « *À mon avis, la collaboration entre la ville et ses citoyens est un élément crucial de la réussite du plan* ».

-30-

Informations : Mme Marie-Claude Sénéchal  
Directrice générale adjointe  
Tél. : (450) 439-3130, poste 7213  
Courriel : [m.senechal@saint-lin-laurentides.com](mailto:m.senechal@saint-lin-laurentides.com)